



**DECISION N°131-2026 –
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATIFS A LA SOCIETE COMMUNALE
DES CHASSEURS DE PANISSIERES ZA PONT ROCHAND - PANISSIERES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 en date du 15 avril 2026 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la convention d'autorisation d'occupation ci-annexée,

Considérant la demande formulée par la Société Communale des Chasseurs de Panissières visant à renouveler l'occupation de locaux situés au sein de la Zone d'Activité de Pont Rochand à Panissières appartenant à la CC Forez-Est,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la convention d'autorisation d'occupation entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Société Communale des Chasseurs de Panissières, ci-annexée. L'occupation concerne pour partie les parcelles situées à Panissières (Loire), répertoriées au cadastre rénové de ladite commune sous les numéros AN 934 et AN 896.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 21/04/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

42110 FEURS
Mairie
Place Paul Laroche 42110
de Forêt-Est
Commune de Combrailles